

Communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2023)**

Heft 43

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La manifestation d'information 2023 sur le cadastre RDPPF

Intitulée «Objectifs et travaux de 2024 à 2027», la manifestation d'information du 25 octobre 2023 a mis en lumière les accomplissements des quatre dernières années et a indiqué les travaux prévus pour les quatre ans à venir afin de stabiliser et de consolider le cadastre RDPPF.



Deux grandes thématiques ont été abordées lors de la manifestation coorganisée par l'Office fédéral de topographie swisstopo et la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CGC): l'état du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et la stratégie pour les années 2024 à 2027 d'une part, le complément du cadastre RDPPF par d'autres restrictions de propriété d'autre part. La manifestation d'information portant sur le cadastre RDPPF a une nouvelle fois fait l'objet d'une organisation hybride, puisqu'aux 120 participants venus de tout le pays qui se sont retrouvés le 25 octobre 2023 à Berne, au centre Welle7, pour une journée consacrée aux «Objectifs et travaux de 2024 à 2027», se sont ajoutées 50 personnes supplémentaires qui ont suivi la manifestation en ligne.

Isabelle Rey, swisstopo, a donné le coup d'envoi des présentations en dressant l'état d'avancement des travaux au plan national, en matière d'exploitation et de poursuite du développement du cadastre RDPPF. *Marc Nicodet*, swisstopo, a ensuite esquissé les grandes lignes de la stratégie du cadastre RDPPF pour les années 2024 à 2027 et du plan de mesures associé. La phase de stabilisation et de consolidation annoncée se traduit concrètement par l'absence de tout projet prioritaire et de toute poursuite du développement. En revanche, les introductions et les développements complémentaires non encore achevés à la fin de l'année 2023 pourront l'être ensuite et des analyses ainsi que des préparatifs pour d'éventuelles modifications juridiques visant à étendre le cadastre par des restrictions liant les autorités pourront être effectués.

Salome Reutimann, canton de Thurgovie, et le Dr *Amir Moshe*, Die-Brückenbauer GmbH, ont ensuite présenté les résultats du projet prioritaire 32, publiés à l'attention de tous dans le rapport consacré à la prise en compte des restrictions liant les autorités (ou indirectement les propriétaires fonciers) et d'autres mesures visant à compléter le cadastre RDPPF. Il a d'abord été question de la clarification de notions juridiques concernant les RDPPF,

notamment les dispositions à caractère général et abstrait et celles liant les autorités. Divers commentaires et différentes décisions de justice ont permis de mieux comprendre comment elles sont utilisées et les actions encore à entreprendre sur le plan juridique. Les principaux enseignements tirés du projet ont par ailleurs été dévoilés. Selon l'enquête menée en 2022, les restrictions liant les autorités qui trustent les premières places du palmarès sont, dans l'ordre, le recensement architectural et la conservation des monuments historiques, les zones de protection du paysage et les zones de protection des sites construits. La problématique a été illustrée par des exemples très concrets: les distances par rapport à la forêt et les gîtes de chauves-souris dans le canton de Thurgovie.

Pascal Marx, conseiller en construction au service des monuments historiques du canton de Schwyz, est venu parler des exigences propres aux monuments historiques et à la protection du patrimoine. Il s'est appuyé sur l'exemple de Lachen pour montrer les différences de perspective, au niveau local/régional et national, dans l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). Après une présentation fouillée du cadre juridique, il en est venu à l'activité principale, à savoir la pesée des intérêts. Et l'objectif visé est toujours le même: un projet de construction susceptible d'être autorisé, élaboré dans un délai convenable et avec des ressources raisonnables.

Christoph Käser, swisstopo, a pris sa suite pour présenter en détail les adaptations juridiques discutées du droit de la géoinformation:

- élimination des doublons avec le registre foncier,
- suppression de la règle régissant la responsabilité, sans la remplacer
- complément du cadastre RDPPF par des restrictions liant les autorités.

Le Dr *Tobias Arnold*, INTERFACE Politikstudien Forschung und Beratung AG, a été chargé par swisstopo de réaliser une analyse coûts – bénéfices pour les adaptations juridiques envisagées. Concernant l'abrogation du dualisme avec le registre foncier, une enquête en ligne a donc été menée auprès des organismes responsables du cadastre, des bureaux du registre foncier, de notaires et de bureaux d'aménagistes. Parce que les autres adaptations restaient encore très abstraites, des conversations de groupes ont

eu lieu avec un panel de spécialistes, afin de mieux pouvoir décrire et saisir leurs conséquences potentielles.

L'analyse a produit les résultats intermédiaires suivants:

- Pour chacune des trois mesures, le coût dépend fortement de la disponibilité et de la qualité des jeux de géodonnées que détiennent les offices spécialisés compétents. C'est comparativement chez ces acteurs que la charge de travail devrait être la plus lourde, même si elle reste difficile à estimer avec précision, du fait de situations très hétérogènes.
- Les organismes responsables du cadastre/services SIG sont compétents pour la mise en œuvre, c.-à-d. pour le transfert dans le cadastre RDPPF, une fois le jeu de géodonnées disponible. Les premiers enseignements tirés des entretiens exploratoires montrent que les coûts devraient être gérables pour ces acteurs.
- Il faut enfin que tous les acteurs impliqués soient motivés, c'est cela qui fixe la «cadence».
- Au sein des groupes d'utilisateurs, la réduction de charges de travail (quantifiables) revêt une signification plutôt secondaire. L'amélioration de services aux clients, de l'accès aux informations ou l'accroissement de la sécurité du droit pèsent d'un poids bien supérieur à leurs yeux.

Le canton de Bâle-Ville a en partie déjà commencé à éliminer les doublons avec le registre foncier et *Adrian Moser* a présenté les expériences acquises jusqu'à présent. En pratique, la séparation décisions de portée générale/actes législatifs dans le cadastre RDPPF et tout le reste dans le registre foncier a ses limites, si bien que le canton a choisi de transférer dans le cadastre RDPPF les RDPPF faisant l'objet d'une mention au registre foncier. Celles concernées ont d'abord été identifiées dans le registre foncier. Leur exhaustivité a ensuite été vérifiée par le service spécialisé compétent, une géométrie leur a été attribuée, les dispositions juridiques afférentes y ont été associées et la mention correspondante dans le registre foncier a finalement été radiée. La charge de travail pour le registre foncier et pour les services compétents dépend fortement de la situation initiale.

Avant midi, *Lea Bernet*, canton de Berne, a indiqué comment des restrictions liant les autorités peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre dans le cadastre RDPPF. C'est l'élément «information supplémentaire» qui est utilisé à cette fin. Le canton a acquis de l'expérience en pratique avec la carte des dangers, le recensement architectural et l'inventaire archéologique. Des compléments ont également été apportés au glossaire relatif au cadastre RDPPF avec l'ajout des notions de «restriction de propriété directe», de «restriction de propriété indirecte» et d'«information supplémentaire». La charge

de travail par information supplémentaire, lorsqu'elle se fonde sur les processus RDPPF existants, est gérable et reste dans des limites acceptables.

L'après-midi, ces thèmes ont été repris et approfondis, en les éclairant sous différents angles au cours des ateliers de travail (workshops). Les adaptations juridiques discutées ont donné lieu à de vifs débats. On peut dès lors se demander comment cette thématique évoluera l'an prochain, à l'heure de la mise en consultation des adaptations du droit.

Au final, la manifestation s'est une nouvelle fois révélée être un succès, ne se contentant pas d'aborder les extensions possibles du cadastre RDPPF, mais proposant également des plages horaires suffisantes aux participants pour échanger et créer de nouveaux liens. Enfin, que l'ensemble des orateurs soient chaleureusement remerciés ici.

Christoph Käser, dipl. Ing. ETH

Géodésie et direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern
christoph.kaeser@swisstopo.ch

Groupe de travail «Cadastre RDPPF: adaptations à apporter à la LGéo»

Office fédéral de topographie swisstopo

- Käser Christoph, direction
- Rey Isabelle, procès-verbaux

Accompagnement juridique

- Kettiger Daniel, kettiger.ch
- Moshe Amir, Die Brückenbauer
- Küttel Anita, swisstopo
- Wüthrich Dominik, OFRF¹

Conférences cantonales et milieu associatif

- Moser Adrian, BS, CGC²
- Spicher Florian, NE, CGC
- Bastian Graeff, Zurich, UVS³
- Gautschi Andrea, LU, CSRF⁴
- Huser Philipp, ZH, CSRF
- Reinhardt Oliver, FSN⁵
- Krebs Anne-Käthi, APF/HEV⁶

¹ OFRF Office fédéral du registre foncier

² CGC Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre

³ UVS Union des villes suisses

⁴ CSRF Conférence suisse du registre foncier

⁵ FSN Fédération suisse des notaires

⁶ APF/HEV Association des propriétaires fonciers de Suisse/Hauseigentümerverband Schweiz

Remise des brevets d'ingénieurs géomètres 2023

La nouvelle promotion compte une «ingénieure géomètre brevetée» et trois «ingénieurs géomètres brevetés». Après leur réussite à l'examen d'Etat, c'est à Berne, à l'hôtel Bellevue Palace, que le brevet leur a été remis le 8 septembre 2023.

La cérémonie de remise des brevets aux candidats ayant réussi l'examen d'Etat s'est déroulée le 8 septembre 2023 à l'hôtel Bellevue Palace à Berne, en présence de 40 personnes. Les quatre personnes (une femme et trois hommes) suivantes sont dorénavant en droit de porter le titre d'«ingénieure géomètre brevetée» / «ingénieur géomètre breveté»:

- Bolzon Nicolas, Marly
- Brunner Xavier, Porrentruy
- Prot Maxime, Neuchâtel
- Senn Rahel, Olten

Après l'obtention du master, les candidats ont consacré deux années ou plus à acquérir une bonne expérience professionnelle et à approfondir leurs connaissances dans les quatre thèmes que sont la mensuration officielle, la géomatique, la gestion du territoire et la gestion d'entreprise, afin de se préparer au mieux à la session d'examen finale, particulièrement exigeante, qui a eu le centre national des sports de Macolin pour cadre.

La concentration des épreuves sur deux semaines sollicite l'endurance des participants en plus de requérir des connaissances étendues et approfondies.

Les quatre nouveaux titulaires du brevet sont désormais en droit d'exécuter des mensurations officielles dans toute la Suisse, sous réserve de leur inscription au registre des ingénieurs géomètres.

Les brevets ont été remis aux récipiendaires par *Georges Caviezel*, président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres.

On aura également noté la présence à la cérémonie de *Marc Nicodet*, responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales» au sein de l'Office fédéral de topographie swisstopo, de *Marzio Righitto*, président d'Ingénieurs-Géomètres Suisses IGS, de *Matthias Widmer*, président de la Société suisse de géomatique et de gestion du territoire geosuisse, de *Franziska Brönnimann*, représentante de GEO+ING et de *Patrick Reimann*, vice-président de la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre CGC. Ils ont tenu, à l'instar des nombreux proches des candidats, de leurs employeurs ainsi que des membres et des experts de la Commission des géomètres, à saluer cette belle réussite professionnelle.

Cette année, l'accompagnement musical de la cérémonie de remise des brevets a été assuré par *Nathan Stiefel* au violon avec des œuvres de Vivaldi, Johann Sebastian Bach und Niccolò Paganini. Nathan Stiefel a commencé à jouer du violon à l'âge de six ans et a fait ses débuts en orchestre à l'âge de 12 ans. Il a donné plusieurs concerts en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en France, en Italie, en Russie et en Pologne et a remporté plusieurs premiers prix lors de concours nationaux et internationaux. Depuis l'automne 2022, il étudie avec le professeur Isabelle van Keulen à la HSLU de Lucerne.

L'apéritif final a permis aux uns et aux autres de partager expériences et anecdotes, la cérémonie s'achevant ainsi dans la convivialité. Le cadre, symbolique par la grande proximité du Palais fédéral, a été unanimement apprécié par tous les convives.

Nous adressons nos félicitations les plus chaleureuses aux quatre ingénieurs géomètres brevetés: qu'ils et elle soient fiers de porter ce titre! Nous formons enfin des vœux pour leur avenir, aussi bien sur le plan professionnel que dans la sphère privée.

Georges Caviezel, ing. géom. brev.
Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres
geometerkommission@swisstopo.ch



Composition de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres entre 2024 et 2027

Lors de sa réunion du 22 novembre 2023, le Conseil fédéral a procédé au renouvellement intégral des organes extraparlimentaires pour la période de législature 2024–2027, de sorte qu'il a aussi nommé les membres de la Commission des géomètres.

La Commission se compose donc des membres suivants depuis le 1^{er} janvier 2024:

Président

Varidel David, ing. dipl. HES, ing. géom. brev.,
BR PLUS INGENIEURS SA, Yverdon-les-Bains

Vice-président

Peter Yannick, Dr. sc. techn., ing. géom. brev.,
MAP Géomatique SA, Auvèrner

Membres

- Bétrisey Karin, dipl. Ing. ETH, pat. Ing.-Geom.,
ERR Raumplaner AG, St. Gallen
- Bleisch Susanne, Prof. Dr., dipl. Ing. HTL,
Hochschule für Architektur, Bau und Geomatik,
Fachhochschule Nordwestschweiz, Muttenz
- Bucher Christine, dipl. Ing. ETH, pat. Ing.-Geom.,
Pini Gruppe AG, St. Moritz
- Guillaume Sébastien, Prof. Dr., dipl. Ing. ETH, Haute
Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud,
Yverdon-les-Bains
- Reimann Patrick, dipl. Ing. ETH, pat. Ing.-Geom.,
Amt für Geoinformation, Liestal
- Rossinelli Silvia, dipl. Ing. ETH, pat. Ing.-Geom.,
Bernasconi e Forrer ingegneria e misurazioni SA,
Breganzona
- Wasser Frédéric, ing. dipl. EPF, ing. géom. brev.,
Haller Wasser + partner SA, Carouge
- Wieser Andreas, Prof. Dr., dipl. Ing., Institut für Geo-
däsie und Photogrammetrie, ETH Zürich, Zürich

Secrétariat

Office fédéral de topographie swisstopo

Une commission décisionnelle aux pouvoirs étendus

«L'accomplissement des tâches requiert des savoirs particuliers dont l'administration fédérale ne dispose pas et doit être confié à une unité de l'administration fédérale décentralisée non liée par des instructions.»

C'est avec concision que le Conseil fédéral justifie la mise en place d'une Commission fédérale des ingénieurs géomètres dans la décision qui l'institue («Verfügung über die Einsetzung der Eidgenössischen Kommission für Ingenieur-Geometerinnen und Ingenieur-Geometer», non disponible en français)

Les tâches et les activités de la Commission soulignent son haut niveau de responsabilité:

Domaine: formation théorique

- établissement et mise à jour du catalogue des exigences techniques dans les matières théoriques respectives (en collaboration avec les hautes écoles) ainsi que d'une échelle d'évaluation y relative
- décision concernant la reconnaissance de la formation théorique et notification d'une décision motivée
- déroulement des examens théoriques et décision sur la réussite ou non des examens
- exécution de la procédure de reconnaissance d'un diplôme professionnel étranger en vue de la délivrance du brevet d'ingénieure ou d'ingénieur géomètre.

Domaine: examen d'Etat

- détermination de la matière des examens
- décision relative à l'admission à l'examen d'Etat et notification de la décision
- déroulement de l'examen d'Etat
- décision relative à la prise en compte ou non des résultats des épreuves déjà passées en cas d'empêchement
- décision sur la réussite de l'examen d'Etat et notification de la décision
- délivrance du brevet
- motivation de l'échec
- retrait du brevet en cas de déloyauté lors de l'examen.

Domaine: registre

- décision sur l'inscription au registre (avec notification de la décision)
- motivation du refus
- radiation du registre (avec décision).

Mise en place de la nouvelle mensuration nationale suisse «MN95» – Rapport final concernant la mensuration nationale de 1995

Domaine: obligations professionnelles et surveillance de la profession

- exécution d'inspections
- ouverture d'une procédure disciplinaire en cas de soupçon de violation des obligations professionnelles
- décret de mesures disciplinaires
- fixation des émoluments relatifs à la procédure disciplinaire.

Comment sont choisis les membres de la Commission?

En principe, la Commission est composée de 10 membres, qui sont choisis selon différents critères parmi les experts en charge. En premier lieu, ils doivent représenter les cantons et les organisations professionnelles. D'autre part, afin de faciliter les échanges entre les hautes écoles et la Commission, et également évaluer la formation théorique des candidats, la commission souhaite avoir en son sein une personne de chacune des écoles qui préparent les étudiants à l'obtention du brevet. Nous avons donc parmi les membres un professeur de l'EPFZ, un professeur de la FHNW ainsi qu'un professeur de la HEIG-VD. Compte tenu des programmes d'études, il n'y a plus de représentant de l'EPFL. Pour les sept membres restants, il faut des représentants de l'économie privée et de l'administration. Il faut également une bonne répartition des régions linguistiques et enfin une représentation féminine de 30 % et même 40 % à partir de 2024. Ce point est particulièrement difficile à respecter dans une profession qui n'a que 5 % de femmes, et crée un biais lors du choix des nouveaux experts et des membres. De plus, les nouveaux membres ne doivent en principe pas être âgés de plus de 55 ans et avoir une bonne expérience professionnelle. Au final, le choix s'apparente à la quadrature du cercle et le recrutement de nouveaux experts est une préoccupation permanente.

Georges Caviezel, ing. géom. brev.
Président de la Commission fédérale des ingénieurs géomètres
geometerkommission@swisstopo.ch

La mise en place de la mensuration nationale 1995 (MN95) est entre-temps terminée, le cadre de référence MN95 est introduit et a remplacé MN03.

Le changement du système et du cadre de référence planimétrique de CH1903/MN03 à CH1903+/MN95 a été documenté dans différents rapports au cours des dernières années. Le présent rapport final donne un aperçu de l'histoire de la mensuration nationale des 50 dernières années et décrit entre autres de manière plus détaillée les aspects de la MN95 qui n'avaient pas encore été documentés, chose désormais faite: la cinématique dans la mensuration nationale ainsi que les thèmes de la documentation, de la communication et des prestations de service. Les références citées permettent d'accéder également aux aspects de MN95 qui ne sont présentés que de manière sommaire dans ce rapport.

Le rapport est disponible en allemand et en français et peut être commandé gratuitement via mensuration@swisstopo.ch. Veuillez indiquer la langue souhaitée, la quantité ainsi que l'adresse de livraison. Et il peut être téléchargé en format PDF sur www.cadastre.ch/av → Aspects juridiques & publications → Publications

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern



Les informations spécialisées du cadastre suisse se dotent d'une nouvelle identité visuelle

À la suite de la numérisation de l'administration publique, les manuels destinés aux professionnels sont maintenant disponibles sur une nouvelle plateforme. Une bonne occasion pour revoir et mettre à jour leur contenu.

Jusqu'à présent, la plateforme Internet du cadastre suisse (www.cadastre.ch) contenait des informations destinées aussi bien au grand public qu'aux professionnels du secteur.

Dans le cadre du remaniement des sites Internet de l'administration fédérale et du Conseil fédéral, qui s'accompagne de l'introduction d'un service standard pour l'ensemble des offices fédéraux, nous avons décidé fin 2022 de migrer les manuels «Mensuration officielle» et «Cadastre RDPPF» vers une nouvelle plateforme en ligne. La structure ainsi que le contenu des manuels actuels seront repris à l'identique. Le futur manuel «Cadastre des conduites Suisse» sera lui aussi accessible sur cette même plateforme.

Les manuels sont des éléments essentiels liés à la fonction de haute surveillance de l'Office fédéral de topographie swisstopo dans les domaines de la mensuration officielle suisse, du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) et du cadastre des conduites Suisse. C'est pourquoi www.manuel-cadastre.admin.ch sera désormais publié avec la mise en page de l'administration fédérale.

Actuellement, les travaux battent leur plein. L'objectif est que le nouveau portail soit accessible dès fin janvier ou début février 2024. Nous vous informerons via la newslist (voir encadré).

Les manuels seront encore disponibles sur www.cadastre.ch jusqu'au 31 mars 2024, mais ils ne seront plus mis à jour.

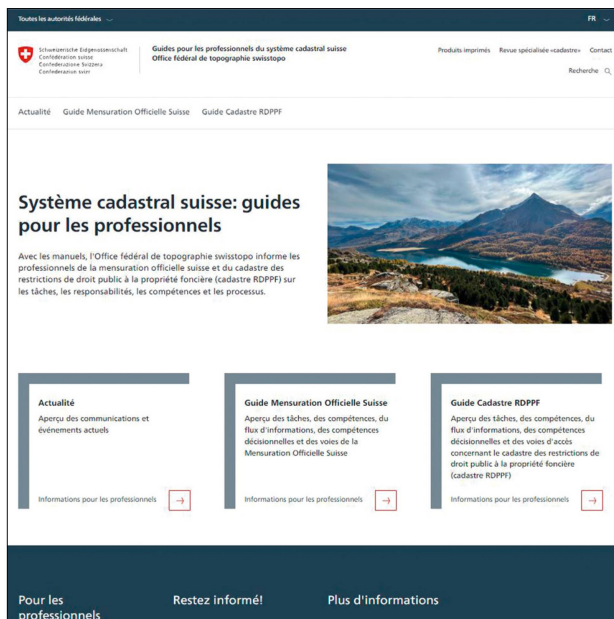
Qu'en est-il des informations destinées au grand public?

Le site www.cadastre.ch reste accessible et devient exclusivement réservé au grand public. Les informations seront structurées différemment et beaucoup plus développées, et la mise en page sera adaptée progressivement. Là aussi, les travaux sont déjà en cours. La mise en ligne du portail remanié est prévue pour la fin du premier trimestre 2024.

Elisabeth Bürki Gyger
Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern (près de Berne)
elisabeth.buerki-gyger@swisstopo.ch

Fig.: Projet de la nouvelle page d'accueil

www.cadastre-manual.admin.ch



Newslist cadastre.ch
 Vous voulez être tenus au courant en permanence?
 Alors abonnez-vous à notre Newslist!
www.cadastre.ch/newslist

Geo Innovation News

L'équipe du Swiss Territorial Data Lab (STDL) partage un résumé de deux nouvelles à composante innovante survenues ces derniers mois: le canton de Berne a publié des cartes climatiques permettant de localiser les îlots de chaleur. Un laboratoire de l'EPF Lausanne développe des algorithmes permettant d'automatiser la production de modèles 3D du bâtiment et d'y détecter des dommages visuels.

Cartes climatiques, un outil pour localiser les îlots de chaleur dans le canton de Berne

L'augmentation de la concentration de chaleur dans les zones urbaines est une problématique grandissante. Le canton de Berne a créé des cartes climatiques, qui fournissent des informations sur les températures de l'air, les flux d'air froid et les conditions bioclimatiques diurnes et nocturnes pendant les périodes de forte chaleur estivale. Elles indiquent l'emplacement actuel et futur des îlots de chaleur, des zones de compensation climatique et des couloirs de ventilation importants.

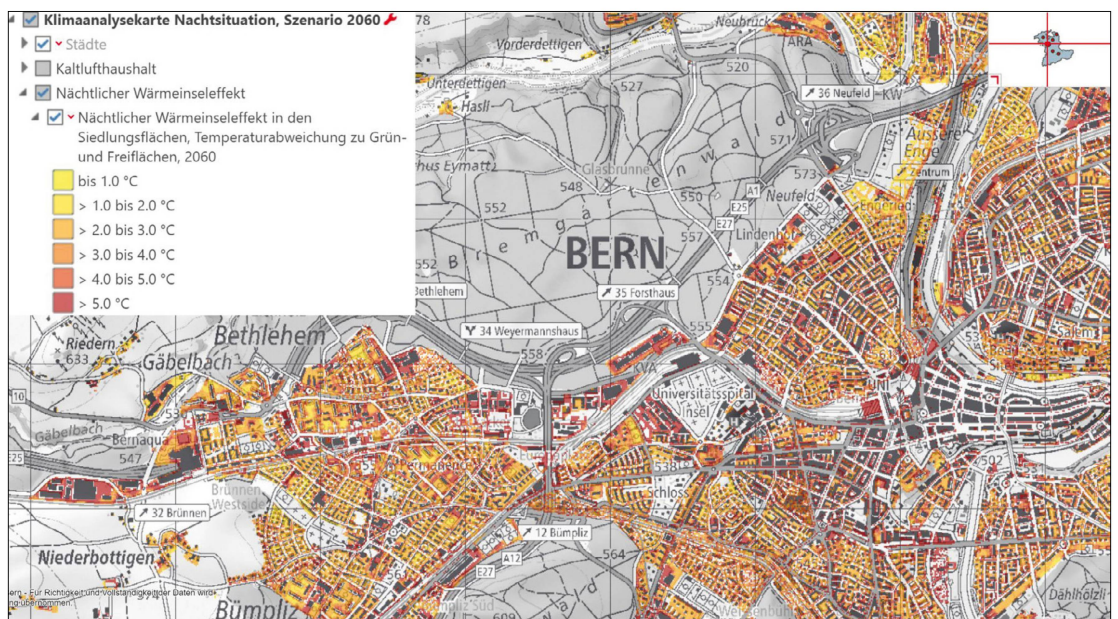
Pendant la journée, l'évaluation se concentre sur la qualité de vie dans les espaces verts et les zones bâties. Le facteur principal est le rayonnement solaire. La nuit, en revanche, les paramètres les plus importants sont l'intensité de la chaleur dans les espaces bâtis et la pénétration des flux d'air froid qui rééquilibrent les conditions climatiques.

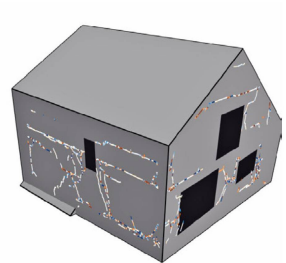
Ces cartes sont conçues pour aider les urbanistes à prendre en compte le problème des chaleurs extrêmes. Concrètement, il s'agit:

- d'aménager les bâtiments de manière à minimiser l'obstruction des couloirs de ventilation
- de maintenir et développer des espaces ouverts qui améliorent les conditions climatiques
- d'identifier les zones à revégétaliser.

Ces cartes indicatives fournissent des informations pour la période actuelle, mais aussi des scénarios pour 2060, donnant une évaluation de l'impact du climat sur les résidents.

Un bon exemple de nouvelles informations permettant aux décideurs publics et aux planificateurs de prendre de meilleures décisions concernant le développement de nos villes, en tenant compte des défis posés par le changement climatique.





Vers une automatisation de la production de modèles 3D du bâtiment grâce à la science des données

L'inspection visuelle des bâtiments est longue, subjective et coûteuse. Le laboratoire de génie parasismique et de dynamique des structures de l'EPFL a mis au point un nouveau framework pour générer des jumeaux numériques avec augmentation des dommages (DADT)¹ des bâtiments.

Ce framework incorpore des images à vues multiples pour créer un modèle de niveau de détail 3 (LOD3), segmenter l'information sur les dommages, et caractériser les dommages. Les résultats sont pour le moment effectués à l'échelle d'un bâtiment, mais c'est une première étape vers l'évaluation semi-automatisée des dommages aux infrastructures.

Un premier cas d'utilisation pourrait être la création automatique du modèle LOD3 d'un bâtiment. SwissInspect et Uzufly, 2 spin-offs de l'EPFL, ont lancé un projet avec l'Office fédéral de la topographie swisstopo pour explorer le potentiel de déploiement à grande échelle, avec 2 régions pilotes, Nyon et Vevey. L'entreprise DroneGVA vient d'acquiescer les données. Les résultats seront communiqués du côté du projet dès qu'ils seront disponibles.

L'application des dernières techniques de machine learning pour obtenir automatiquement des modèles numériques détaillés des villes est une aventure passionnante, qui nécessite un effort collectif entre l'académique, les start-ups et les entités publiques pour que cela devienne une réalité.

Swiss Territorial Data Lab (STDL)
info@stdl.ch

Swiss Territorial Data Lab (STDL)

Le STDL est une mesure de la stratégie suisse pour la géoinformation pour favoriser l'innovation collective sur le territoire numérique. La mission est de résoudre des problématiques concrètes des administrations publiques en utilisant la science des données appliquée aux géodonnées. Le comité de pilotage comprend les cantons de Genève, Neuchâtel et les Grisons, la ville de Zurich, l'Office fédéral de la statistique et l'Office fédéral de topographie swisstopo ainsi que la Conférence des services cantonaux de la Géoinformation et du Cadastre.

Actualités du STDL:
www.stdl.ch → Innovation News et sur la page LinkedIn du STDL

¹ DADT: Damage augmented digital twin

Du changement parmi les responsables des services cantonaux du cadastre



Cantons d'Uri, de Nidwald et d'Obwald

Daniel Steudler, ing. géom. brev., prendra sa retraite à la fin de l'année 2023.

Grégoire Bögli, ing. géom. brev., assumera la fonction de géomètre cantonal dans les trois cantons à partir du 1^{er} janvier 2024.

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

Arrivées au sein du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»

Départ à la retraite

31.12.2023: Daniel Steudler, Géomètre cantonal et responsable de cantons au sein du processus «Mensuration officielle et cadastre RDPPF»

Nous remercions chaleureusement Daniel pour son travail de longue haleine dans la mensuration officielle et pour son grand engagement en faveur de la géoinformation et du cadastre. C'est en particulier grâce à son activité de longue date au sein de différents organismes internationaux que la Suisse jouit d'une excellente réputation en matière de mensuration officielle et de géoinformation.

Nous souhaitons à Daniel beaucoup de satisfaction, de joie et une bonne santé dans cette nouvelle étape de sa vie.

Nouvelle Fonction

Arturo Villiger



Formation (titre): Dr. sc. ETH
Fonction: Responsable du processus «Bases géodésiques et positionnement»
Prise de fonction: 1^{er} octobre 2023

Domaine d'activité

Exploitation et développement des bases géodésiques, du réseau GNSS automatique de la Suisse (AGNES) et de son évaluation permanente (PNAC) ainsi que des services de positionnement swipos en tant que données de référence de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). Coopération scientifique avec des instituts universitaires ainsi que des institutions de recherche et de mensuration nationale en Suisse et à l'étranger.

Monika Boss



Formation (titre): dipl. Geomatik-Ing. ETH
Fonction: Cheffe de projet dans la mensuration officielle
Prise de fonction: 1^{er} août 2023

Domaine d'activité

Au sein du processus «Mensuration officielle et cadastre RDPPF» diriger, planifier, coordonner et piloter des projets et être responsable de la haute direction et de la haute surveillance de la mensuration officielle (MO) dans les cantons attribués, y compris la qualité et l'homogénéité des données de la MO.

Arrivées

Le domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales» souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de son personnel que sont Nicolas Beglinger, Lorenzo Campana, Marin Smolik et Michael Jowanka.

Nicolas Beglinger



Formation (titre): Master of Science in
Geographie/GIScience
Fonction: stagiaire
Date d'arrivée: 1^{er} mai 2023

Domaine d'activité:

Durant son année de stage, Nicolas Beglinger contribuera à l'équipe du Swiss Territorial Data Lab (stdl.ch), initiative faisant partie des mesures de la stratégie suisse pour la géoinformation. Il effectuera des projets d'innovation collaborative avec les cantons et l'Office fédéral de la statistique.

Lorenzo Campana



Formation (titre): Dipl.-Ing. (FH) Vermes-
sung und Geomatik
Fonction: Chef de projet dans la
mensuration officielle
Date d'arrivée: 3 janvier 2024

Domaine d'activité:

Au sein du processus «Mensuration officielle et cadastre RDPPF» diriger, planifier, coordonner et piloter des projets et être responsable de la haute direction et de la haute surveillance de la mensuration officielle (MO) dans les cantons attribués, y compris la qualité et l'homogénéité des données de la MO.

Marin Smolik



Formation (titre): Bachelor of Science HES-SO
en géomatique
Fonction: Ingénieur en développe-
ment/géodésien
Date d'arrivée: 3 janvier 2024

Domaine d'activité:

Au sein du processus «Bases géodésiques et positionnement», responsable du développement, de l'automatisation, du contrôle qualité ainsi que de l'architecture serveurs et réseaux et de l'exploitation de l'infrastructure de serveurs basée sur le cloud pour le réseau GNSS automatique de la Suisse (AGNES) et le Swiss Positioning Service (swipos). Une autre tâche est la coordination de ces services avec le Permanent Network Analysis Center (PNAC) ainsi que du développement de l'offre de données et de services dans le cadre de l'Infrastructure Nationale de Données Géographiques (INDG).

Michael Jowanka



Formation (titre): Executive Master of Busi-
ness Administration FH,
Wirtschaftsinformatiker HF
Fonction: Chef de projet «Introduc-
tion DMAV»
Date d'arrivée: 1^{er} mars 2024

Domaine d'activité:

Dans le processus «Mensuration officielle et cadastre RDPPF», soutient le responsable du programme «Modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV» sur le plan technique et organisationnel, élabore les instructions nécessaires, adapte les instructions existantes selon les besoins et est responsable de leur mise en vigueur.

Géodésie et Direction fédérale des
mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

Circulaires et Express: dernières publications

Circulaires

qui apportent des précisions importantes relatives à des prescriptions juridiques applicables à l'échelon national

Date	Thème
▶ 16.08.2023	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2023/02</i> Stratégie du cadastre RDPPF et plan de mesure associé pour les années 2024 à 2027 / Plan cantonal de mise en œuvre pour les années 2024 à 2027, modèle
▶ 05.09.2023	<i>Circulaire MO 2023/02</i> Stratégie de la mensuration officielle et plan de mesure associé pour les années 2024 à 2027 / Plan cantonal de mise en œuvre pour les années 2024 à 2027, modèle
▶ 06.11.2023	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2023/03</i> Instruction «Cadastre RDPPF: Indemnités fédérales Modification du 1 ^{er} janvier 2024
▶ 30.11.2023	<i>Circulaire Cadastre RDPPF 2023/04</i> Instruction «Cadastre RDPPF: Procédures administratives propres à l'exploitation et à la poursuite du développement» Modification du 1 ^{er} janvier 2024

- ▶ Mensuration officielle
- ▶ Cadastre RDPPF

Ces documents peuvent être téléchargés sur le portail www.cadastre.ch/mo →

Aspects juridiques & publications
ou

www.cadastre.ch/rdppf →
Aspects juridiques & publications

Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales
swisstopo, Wabern

Express

qui donnent des informations générales ou qui accompagnent des enquêtes

Date	Thème
▶ 06.09.2023	<i>Cadastre RDPPF Express 2023/02</i> Rapport final du SGP32-TG «Restrictions à la propriété foncière liant les autorités» Un sondage en ligne est lancé
▶ 07.09.2023	<i>MO-Express 2023/05</i> Révision de l'ordonnance sur la mensuration officielle (OMO) et de l'ordonnance du DDPS sur la mensuration officielle (OMO-DDPS) Guide pour les adaptations juridiques cantonales
▶ 18.10.2023	<i>MO-Express 2023/06</i> Suivi (monitoring) du bénéfice que l'économie nationale retire des données de la MO – Résultats pour 2022 et questionnaire pour 2023
▶ 30.10.2023	<i>MO-Express 2023/07</i> Consultation de l'instruction révisée «Noms de communes et de localités: Examen préalable, approbation et publication.» Réponse attendue pour le 30.11.2023
▶ 14.11.2023	<i>MO-Express 2023/08</i> Attribution des cantons pour la haute surveillance de la mensuration officielle et la surveillance directe à compter du 1 ^{er} janvier 2024
▶ 14.11.2023	<i>MO-Express 2023/09</i> Consultation des modèles de représentation relatifs au modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV Délai jusqu'au 15 décembre 2023
▶ 20.11.2023	<i>MO-Express 2023/10</i> Modèle de géodonnées DMAV version 1.0: choix des cantons pilotes
▶ 30.11.2023	<i>MO-Express 2023/11</i> Livraison de données de CadastralWebMap à EuroGeographics pour le projet OME2 Demande d'autorisation auprès des services cantonaux du cadastre